

A.D.D.

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital social de 500.000 Euros

Siège social : 16, rue de la Chaussée

02300 CHAUNY

RCS SAINT-QUENTIN 883 954 414

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 15 mai à 16h00,

L'associé unique de la société « **A.D.D.** », Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 500.000 euros, divisé en 500 actions de 1.000 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sis 16, rue de la Chaussée – 02300 CHAUNY.

Est présent :

- **Monsieur David, René AUDEFROY**, président, associé unique, propriétaire de 500 actions,
Demeurant au 23 rue Charles de Gaulle – 02300 VIRY-NOUREUIL,
Né le 26 septembre 1977 à Chauny (02),
De nationalité française.

Soit au total 500 actions présentes sur les 500 composants le capital social de ladite société.

L'associé présent à l'Assemblée reconnaît expressément avoir été convoqué conformément à la loi.

L'assemblée est présidée par **Monsieur David, René AUDEFROY**, en sa qualité de président.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose devant l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- Le contrat d'apport des titres,
- Le rapport du CAA,
- Le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément du nouvel associé unique,
- Apport des actions et modification corrélative des statuts,
- Refonte intégrale des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur David, René AUDEFROY a fait part de son souhait d'apporter l'intégralité des actions qu'il détient dans le capital de la société « **A.D.D.** » à la société « **WARREN** ».

Après divers échanges, les résolutions suivantes sont mises aux votes :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : AGREMENT DU NOUVEL ASSOCIE UNIQUE

L'assemblée générale extraordinaire approuve l'agrément en qualité d'associé unique à compter de ce jour de la société :

- « **WARREN** »,
SASU au capital social de 1.000.000 euros,
Sise 16, rue de la Chaussée – 02300 CHAUNY,
Immatriculée au RCS de Saint-Quentin sous le numéro SIREN 944 506 575,
Représentée par **Monsieur David, René AUDEFROY** en sa qualité de président et associé unique.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION : APPORT DES ACTIONS ET MODIFICATION DES STATUTS

À la suite du contrat d'apport des titres portant sur les 500 actions en date du 20 mars 2025, détenues par **Monsieur David, René AUDEFROY** dans la société « **A.D.D.** » à la société « **WARREN** », l'assemblée a décidé de procéder à une mise à jour des statuts.

Après apport des actions, le capital social de la société « **A.D.D.** » sera détenu de la façon suivante :

- Par la société « **WARREN** » : à savoir 500 actions sur les 500 actions composant le capital social de la société « **A.D.D.** ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : REFONTE INTEGRALE DES STATUTS

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de refondre intégralement les statuts à la suite des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes au présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

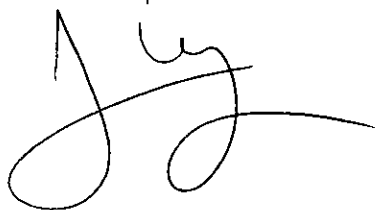
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par toutes les parties présentes.

Monsieur David, René AUDEFROY,
Président.

(« Lu et approuvé » + signature)

« lu et approuvé »



SASU « WARREN »,
Représentée par **Monsieur David, René AUDEFROY**
(« Lu et approuvé » + signature)

« lu et approuvé »

